

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, le 19

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N^o

119

Objet :

@

Submission

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas dans les attributions de la Commission Directrice de donner son avis sur des ouvrages qui ne lui sont pas soumis en vue de leur acquisition pour les collections de l'État.

ANNEXE

C'est à un expert de profession qu'il appartient plutôt de se prononcer sur la valeur de l'authenticité d..... qui f..... l'objet de votre lettre du

Expédié le

21-8-1910

Veillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,



Mons, le 19 octobre 1910.

Monsieur le Directeur,

Faisant le commerce d'antiquités et ayant
acheté un tableau ancien, mesurant 1,82 m. de longueur
et 1,05 m. de large, sans l'encadrement, représentant
l'adoration des bergers et signé Rubens.

Je vous serais obligé de vouloir bien en
faire constater l'identité de ce tableau, par une compétence
appartenant à votre administration.

Il n'est pas question d'une expertise qui
m'entraînerait à des frais, mais d'une vérification obligeante.

Ultimeusement, un fonctionnaire de votre admi-
nistration que j'ai vu au Musée même, m'avait fait espérer
que bientôt la vérification du dit tableau aurait lieu ainsi que
je vous en avais prié.

Depuis lors huit jours se sont écoulés, et j'éprouve
le plus vif désir d'être satisfait en ce sujet.

En attendant l'issue de l'examen, je

vous présente, Monsieur le Directeur, l'assurance de
ma haute considération.

Auguste Dubusson
Boulevard de la Grande Tréport
N^o 14 à Mons

A Monsieur le Directeur du Musée
de Peinture.

Bruxelles.